

NEWSLETTER MAI 2022



CÉRÉMONIE

- A l'occasion de la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945, commémoration de la victoire, de la paix et hommage rendu à tous les morts pour la France, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal déposeront une gerbe au monument aux morts le dimanche 8 mai 2022 à 11h45, place Georges L. Dubreuil à Solignac.

Ils vous invitent à participer à cette cérémonie et à vous joindre au cortège qui se formera à la mairie à 11h40.

- En lien avec la commémoration de l'armistice, la collecte des Bleuets de L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre aura lieu du 2 au 8 mai 2022. Cette année, c'est Madame Caroline BOURGER qui est bénévole. Elle récoltera vos dons, avant de les apporter à l'ONACVG.



MANIFESTATIONS

- L'Union Sportive Solignac – Le Vigen organise le 1^{er} mai 2022 un tournoi de football au stade de Solignac de 10h à 17h. Restauration sur place. **(Plus d'information en PJ)**
- L'association Mazaval organise une opération « vide ta chambre » le 14 mai 2022 de 9h30 à 17h30 au Moulin de Quatre. C'est ouvert à tous, attention, places limitées ! Une vente de fleurs sera également proposée. **(Plus d'information en PJ)**

INFOS

INSCRIPTION SCOLAIRE

Les inscriptions scolaires pour la rentrée des classes 2022 / 2023 sont ouvertes. Vous trouverez en pièce jointe le formulaire d'inscription. Vous pouvez vous rapprocher de la mairie pour tous renseignements complémentaires.

SNCF

Dans un contexte économique de plus en plus contraint, notamment à cause de la hausse du prix des carburants, la SNCF TER et la Région Nouvelle - Aquitaine proposent une alternative économique et écologique qui vise à diminuer les dépenses de vos administrés sur leurs déplacements quotidiens.

Des abonnements qui sont compétitifs par rapport à l'utilisation d'un véhicule personnel et s'adaptent aux besoins de chacun.

La raison d'être de SNCF est d'agir pour une société en mouvement, solidaire et durable. Nous souhaitons renforcer les liens avec les acteurs locaux du territoire et participer au développement de son attractivité et de son dynamisme. De plus, utiliser le train dans ses déplacements du quotidien permet de contribuer au bien-être de la planète en agissant sur la réduction de l'empreinte carbone. **(Plus d'information en PJ)**

ENEDIS

Nous vous informons que des visites préventives des lignes sur le réseau moyenne tension (HTA) du département de la Haute-Vienne vont prochainement avoir lieu en hélicoptère piloté par la société Air Touraine, missionnée par Enedis.

Enedis est responsable de la qualité de fourniture sur votre commune comme sur l'ensemble du département. Ces visites permettent d'assurer la bonne qualité des réseaux électriques et de programmer des actions nécessaires à leur maintien en bon état.

Nous survolons principalement à basse altitude les organes sensibles comme par exemple les systèmes d'intervention à distance, les isolateurs et les lignes situées dans des zones boisées. L'utilisation des nouvelles technologies, comme les scanner 3D, permet de fiabiliser et d'améliorer chaque année la précision des observations.

A ce titre, à partir du 02 mai pour une durée d'un mois suivant les conditions climatiques, 202 communes seront concernées, Enedis survolera près de 1 118 km de ligne HTA du réseau électrique, soit 27 départs HTA, sur tout le département de la Haute Vienne.

Démarches relatives aux différentes élections

Rappel : Vous avez jusqu'au 6 mai 2022 pour vous inscrire sur les listes électorales en prévision des élections législatives qui se tiendront le dimanche 12 juin 2022 et le dimanche 19 juin 2022. Les deux bureaux de vote se tiendront à la salle des fêtes, rue de la peyrade.

Comment voter par procuration?

À l'occasion d'une procuration, l'électeur A (le mandant) donne procuration à un autre électeur B (le mandataire) afin que celui-ci vote à sa place le jour du scrutin. Le mandataire doit être inscrit sur une liste électorale.

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Si vous déménagez et changez de commune d'inscription sur les listes électorales, votre procuration demeure valable.

Plus d'infos : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

Conseiller numérique présent à Solignac :

Dans le cadre de l'ouverture de l'espace numérique et en lien avec le plan d'accompagnement lancé par l'État, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a retenue la candidature d'un groupement de communes (Feytiat, Bosmie l'Aiguille, Condat sur Vienne, Le Vigen et Solignac) et a recruté Mickael GUYEZ, un conseiller numérique. Il vous proposera un accompagnement personnalisé, ou des ateliers d'initiation en groupe. **(Plus d'information en PJ)**

Mickael GUYEZ vous accueille sans rendez-vous à partir du mois de juin, le mercredi de 9h à 17h.

Vous pouvez le contacter : mickael.guyez@conseiller-numerique.fr ou directement auprès de la mairie au 05 55 00 50 09.

C'ÉTAIT LE MOIS DERNIER

Le Vigen - Les ateliers de Pâques

Organisés par l'Association Graines de Culture de la Briance.

Le samedi 2 avril, à partir de 15 h 00, une quarantaine d'enfants accompagnés de leurs parents se sont retrouvés à la salle des mariages du Vigen, invités par les bénévoles de l'association Graines de Culture de la Briance, pour un atelier autour des décorations de Pâques.



Pour rester informés, nous invitons les habitants de Solignac à consulter notre site internet, notre page Facebook et Intramuros.

Faites adhérer vos amis et proches à notre newsletter : il suffit d'une simple demande adressée à newsletter@solignac.fr (même lien pour vous désabonner)